Ihre Spitäler
Vos hôpitaux
I vostri ospedali

1. Formulation en cas de «Demandes portant sur les contestations de factures dans le cadre du système tarifaire global de l'ambulatoire»

Veuillez noter que, pour des raisons de disponibilités, le Secrétariat central de H+ ne peut pas répondre à des questions portant sur des contestations isolées de factures. Nous nous permettons de vous conseiller ce qui suit:

- d'abord consulter les modalités d'application et les documents explicatifs de l'OTMA;
- ensuite en discuter avec des collègues d'autres hôpitaux ou cliniques.

Nous vous apportons volontiers notre soutien en cas de contestations systématiques restant sans issue même après en avoir discuté avec d'autres établissements et avoir recherché une solution avec les assureurs concernés.

Nous soumettons de telles problématiques à caractère systématique aux commissions compétentes des partenaires tarifaires afin d'obtenir des clarifications ou des précisions.